

SEANCE DU 11 JANVIER 2018

Convocation a été adressée le 8 janvier 2018 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 11 janvier 2018 à 20 h 30 dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- **Travaux prévisions 2018**
- **Décisions d'Urbanisme**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 8 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRESENTS : M. Serge CABAR Maire
Mme Valérie MINIER 1^{ère} Adjointe
M. Jacques FALLIERO 2^{ième} Adjoint
M. Jean SERRUS 3^{ième} Adjoint
Mme Françoise LALLART-GROC- M. Michel BERGON
M. Didier LACABANNE - M. André LATAPIE
M. Guillaume NOGRABAT –

Absent-Excusé : M. Bruno PARADE qui a donné procuration à Mme Valérie MINIER
Secrétaire de Séance : Mme Valérie MINIER

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Attribution cadeau employés communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

TRAVAUX PREVISIONS 2018

Monsieur le Maire rappelle l'estimation des projets de travaux pour l'année 2018 :

- Aménagement d'une aire de stationnement liée à la maison médicale existante,
- Travaux de revêtement de voirie communale (suite à réfection réseau AEP) Allée de la Chataigneraie,
- Aménagement paysager rue de la Mairie et liaisons piétonnes rue de Moulanabe / Avenue des Pyrénées et rue de l'Ecole / Avenue des Pyrénées.

N° 2018_01 : ATTRIBUTION CADEAU EMPLOYES COMMUNAUX

La commune a pour coutume d'offrir des présents aux agents municipaux à l'occasion de Noël. Conformément à la réglementation en vigueur, il convient d'en préciser le cadre.

Les cadeaux pourront être personnalisés selon les centres d'intérêt des agents. Le montant total pour l'ensemble des cadeaux est fixé à 500 € maximum et ce à compter de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- confirmer l'achat de cadeaux aux agents municipaux à l'occasion des Fêtes de Noël,

- dit que les dépenses seront imputées au budget de la Ville au chapitre 011 « charge à caractère général article 623 ».

DECISIONS D'URBANISME

- M. Raymond HOURCASTAGNOU, domicilié 14 rue Paul Gauguin à ALBI (81), a déposé le 15 décembre 2017, une demande de Permis de Construire pour la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles S° B N°566 et 555.

Cette demande a été transmise au service instructeur avec un avis favorable de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22 h 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 8 février 2018 à 20 h 30.

Délibérations :

2018_01 : Attribution employés communaux

Serge CABAR		Valérie MINIER	
Jacques FALLIERO		André LATAPIE	
Françoise LALLART-GROC		Guillaume NOGRABAT	
Didier LACABANNE		Bruno PARADE	P/P V. MINIER
Michel BERGON		Jean-Baptiste SERRUS	